



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la démission de Mme Sarah De Dea (soc.) en qualité de membre ordinaire de la Commission permanente des pétitions ;
- ouï la présentation d'un candidat par M. Louis Dana, le siège restant acquis de droit à ce groupe ;
- ouï la proposition du président de voter à main levée ;
- considérant que cette élection a été portée à l'ordre du jour,

désigne :

à main levée,

M. Serge Talla (soc.), comme membre de la Commission permanente des pétitions pour la législature 2021-2026.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président



Le secrétaire



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Eric Bettens, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu la pétition du POP et Gauche en mouvement (M. Julien Schwab) : « Logement de la CPCL : pour protéger les droits des locataires et du personnel ! » ;
- vu le rapport de la Commission permanente des pétitions ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer cette pétition à la Municipalité pour étude et rapport-préavis, en vertu de l'article 73 *litt. a)* du Règlement du Conseil communal.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Marlène BÉRARD « Émeutes à Lausanne : ne laissons pas la violence s'installer dans les quartiers » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité étende à toute l'administration le dispositif permettant aux collaborateurs et collaboratrices de remonter à une entité indépendante les comportements inadéquats et inappropriés de la part de collègues »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité condamne systématiquement tous comportements haineux et violents dirigés contre des élus, quelle que soit leur couleur politique »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette tout en œuvre pour protéger et soutenir les membres du corps de police qui exerce correctement leur travail et qui n'ont aucun lien avec les messages odieux qui ont été envoyés. »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de M. Loris SOCCHI « Les décès de Camila et Marvin suite à des interventions policières étaient-ils évitables ? » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellateur, disant :

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité se prononce en faveur du transfert des deux enquêtes auprès d'un Ministère public d'un autre canton, pour éviter tout risque de collusion et pour pallier l'apparence de conflit d'intérêt qui, dans une telle situation, apparaît constitutive d'une entrave aux droits de la partie plaignante »

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité mette en place, si elle est souhaitée, une aide psychologique, matérielle, juridique et financière pour la famille, les proches et les camarades de Camila et de Marvin »

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité suspende les agent·e·x·s de police impliqué·e·x·s dans ces deux affaires le temps de l'enquête ou du moins ne les mette pas en lien direct avec la population »

« Le Conseil communal de Lausanne souhaite que la Municipalité fasse modifier le règlement interne encadrant la pratique des courses poursuites par la police. »

« Le conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place un moratoire sur les techniques d'interventions policières qui ont mené au décès d'individus (placage ventral et course poursuite) jusqu'au résultat d'une recherche scientifique et indépendante »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

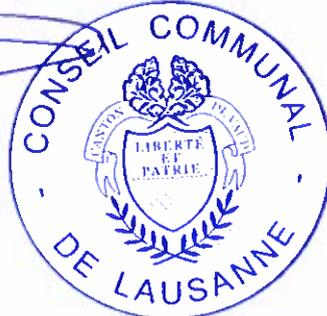
- vu le postulat de Mme Lana DAMERGI et crts : « Apprentissage de la musique à Lausanne - accompagner la croissance de l'EML » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :





EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

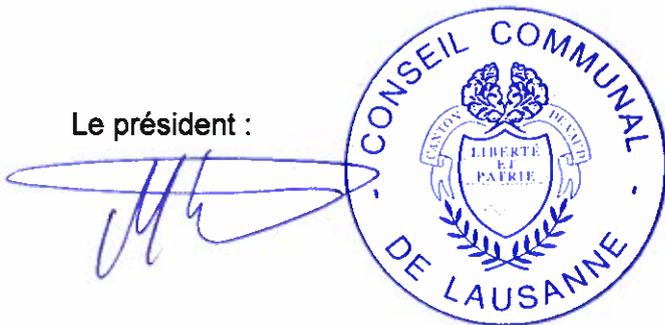
- vu le postulat de M. Johan PAIN : «Plus de radars pédagogiques dans les zones de rencontre avec transmission de données plus pertinentes (statistiques) afin d'améliorer la sécurité des piétons dans leur mobilité» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

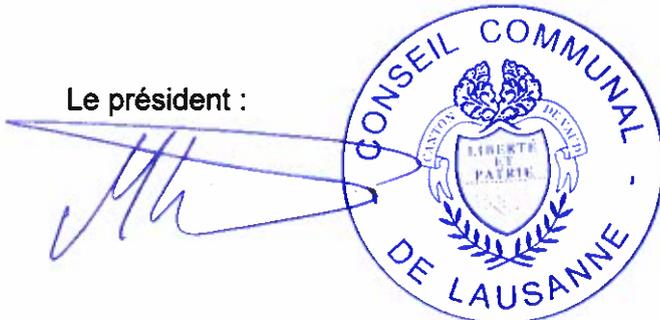
- vu le postulat de M. Loris SOCCHI : «Grisélidis Réal» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Johann DUPUIS : «Des installations sportives de qualité, accessibles au grand public dans les quartiers avoisinants les plaines du Loup !» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de M. Loris SOCCHI : « Art de rue pour et par la population » ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu le postulat de Mme Françoise PIRON : «Pour une mobilité réellement inclusive à Lausanne» ;
- ouï la discussion préalable ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide :

de renvoyer ce postulat directement à la Municipalité pour étude et rapport.

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne
le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :



EXTRAIT

DU PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAL DE LAUSANNE

2^{ème} séance du mardi 9 septembre 2025

Présidence de M. Musa Kamenica, président

Le Conseil communal de Lausanne

- vu l'interpellation urgente de Mme Léonie KOVALIV « Racisme et discriminations systémiques au sein de la police lausannoise » ;
- vu la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation,

et adopte

les résolutions de l'interpellatrice, disant :

« Le Conseil communal invite la Municipalité à présenter des excuses officielles à la population lausannoise, en particulier aux personnes racisées, discriminées ou victimes des pratiques policières révélées, et à ouvrir un dialogue avec les personnes et ou communautés concernées par le racisme systémique et le profilage racial, en vue d'éventuelles réparations symboliques ou matérielles »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place, avant la fin de l'année 2026, une instance véritablement indépendante de traitement des plaintes à l'encontre de la police, composée par exemple de juristes, de représentant·e·s de la société civile et d'expert·e·s en droits humains »

« Le Conseil communal invite la Municipalité à introduire un système de récépissés lors des contrôles de police, à publier régulièrement des statistiques détaillées (âge, genre, nationalité, motifs de contrôle) afin de documenter et prévenir les pratiques discriminatoires, et à surveiller les pratiques policières en la matière, pour prévenir des cas de harcèlements ou de contrôles abusifs »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mandate un audit externe et indépendant sur la culture institutionnelle de la police lausannoise (recrutement, formation, pratiques de terrain, hiérarchie), ainsi que sur les pratiques, les directives et les doctrines policières qui peuvent, directement ou indirectement, favoriser des comportements violents ou discriminatoires des forces de police, et publie un plan d'action avec calendrier contraignant pour réformer l'institution. »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité crée un comité de suivi permanent sur les réformes policières, incluant des représentant·e·s d'associations de quartiers, de collectifs et associations de lutte contre le racisme et des diverses sensibilités politiques lausannoises, pour garantir une transparence et un contrôle citoyen effectif. »

et les résolutions de Mme Benvenuti, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité mette en place, dans les plus brefs délais et avec les partenaires concernés, un registre des agents de police problématiques afin qu'ils ne se retrouvent pas dans d'autres corps de police communaux ou cantonaux »

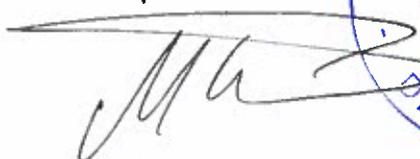
« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité décide de sanctions fermes et définitives contre les agents de police actuellement suspendus suite aux révélations sur les groupes WhatsApp et l'informe des sanctions finales. » »

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité respecte scrupuleusement l'art 113 RCCL et donne aux commissions de surveillance l'accès à toutes les informations et documents utiles »

Ainsi délibéré en séance du Conseil communal de Lausanne

le mardi neuf septembre deux mille vingt-cinq.

Le président :



Le secrétaire :

